

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 H, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : : Arro David, Batlle Frédéric, Calmont Fabrice, Carnicero Esperanza, Delcasso Anne, Guisset Philippe, Rohrbacher Frédéric, Taillefer Mireille, Tonetti Angélique, Tournoud Laurence

Absent Excusé : Marié Hervé

Procuration : Marié Hervé à Tonetti Angélique

Mme Taillefer Mireille est élue secrétaire de séance.

DCM2026-16 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 (dite Loi MATRAS) visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie secours,

Considérant que la loi citée en référence prévoit que chaque conseil municipal où n'est pas nommé un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure (CSI), un correspondant secours doit être désigné.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en oeuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en oeuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ;

Le correspondant informera périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mènera dans son domaine de compétence.

Monsieur Le Maire propose de désigner M Batlle Frédéric, en tant que correspondant incendie secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- De désigner M Batlle Frédéric en tant que correspondant INCENDIE ET SECOURS de la commune d'Estavar

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Philippe GUISET

AFFICHE LE :

La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER

